



**PALMCI**  
**Société Anonyme avec Conseil d'Administration**  
**au capital de 20 406 297 497 FCFA**  
**Siège Social : Abidjan-Vridi, zone industrielle,**  
**Boulevard de vridi, 18 BP 3321 Abidjan 18**

## **CONVOCATIION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **Judi 18 mai 2017 à 09 heures 30, à la Salle de Conférence du Ministère des affaires étrangère**, sise à Abidjan-Plateau (**rue de la petite Mairie**), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### *Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Présentation du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
3. Approbation des états financiers de synthèse et des conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du GIE- Quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs ;
6. Proposition de ratification de la cooptation d'un Administrateur;
7. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes suppléants ;

### *Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

1. Décision de fractionnement du titre PALMCI ;

2. Modification corrélative de l'article 7 des Statuts ;
3. Pouvoirs pour la signature des Statuts et l'accomplissement des formalités légales ;

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale pour s'y faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de 8h30. En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du 03 mai 2017.

**Le Conseil d'Administration**